



# Fermeture programmée de 3 écoles publiques sur Mayenne



Le SNUDI-FO 53 a pris connaissance de la décision du conseil municipal de la ville de Mayenne, réuni le 23 juin 2022, de fermer les trois écoles publiques du centre-ville entre la rentrée 2023 et la rentrée 2026.

Cette décision, outre le fait qu'elle entérine la fermeture de 3 établissements publics d'enseignement historiques de la ville de Mayenne, ce qui ne sera pas sans troubler les « vieux mayennais » attachés à l'école communale de leur enfance, prive tout un pan de la ville d'école publique élémentaire et maternelle.

Pis, elle livre tout un secteur géographique aux seuls établissements privés confessionnels, les parents attachés à l'école publique laïque étant contraints de se déplacer vers les quartiers périphériques.

Depuis 2016, le SNUDI-FO alerte la municipalité des conséquences d'une sectorisation abusive sur les postes et les écoles publiques de la ville dont certaines s'étaient vues amputées de quartiers entiers par la sectorisation, empêchant alors tout espoir de renouvellement d'effectifs.

Comme nous le craignons, le DASEN a su tirer partie de ces décisions et Mayenne a vu cinq fermetures de classe pour une seule ouverture ces cinq dernières années.

**Le SNUDI-FO 53 a été reçu le 16 juin 2022, par l'équipe municipale, dont le maire de la ville. Il a eu l'occasion de développer ses arguments et propositions pour le maintien d'un service public d'enseignement en centre-ville. Aucun compte n'a été tenu de notre argumentation, par aucune des 2 municipalités qui se sont succédées.**

Certes, la répartition des écoles à l'intérieur de la commune est une prérogative municipale, et le syndicat n'a pas pour rôle de s'occuper des affaires des collectivités, sauf lorsque des décisions prises impactent directement le fonctionnement des écoles et la dotation en postes. A ce titre, si le SNUDI-FO 53 ne peut que prendre note du fait que la décision du conseil municipal de la ville de Mayenne du 23 juin 2022, il considère qu'elle restera historique en ceci qu'elle entérine de fait le choix d'un nouveau recul du service public, après tout ce que l'on connaît déjà ou qui est à venir (poste, gare, impôts).

Le SNUDI-FO 53 s'inquiète effectivement des conséquences concrètes et à très court terme sur les postes d'enseignants du premier degré public, découlant immédiatement ou progressivement de la décision, comme de la déperdition inévitable d'élèves vers l'école privée, accélérant les effets de la chute démographique.

Il est à noter à ce propos que si Mayenne a indéniablement perdu des habitants, et donc des élèves, dans les 20 dernières années, la chute, notamment depuis la mise en place de la sectorisation de 2016, a été beaucoup plus forte pour le public que pour le privé (ex : -53% en maternelle publique et -7% dans le même temps en maternelle privée).

C'est un jour triste pour les « vieux habitants » de Mayenne qui ont usé leurs culottes sur les bancs des écoles communales de Mayenne-est, et de Mayenne-ouest, comme on disait alors. C'est un jour triste pour les habitants de Mayenne en général. C'est un jour triste pour l'école de la République à Mayenne.

Le SNUDI-FO 53 s'associera à toute initiative qui aura pour but de conserver des écoles publiques dans le centre-ville de Mayenne.

**Le SNUDI-FO 53 n'a jamais confondu les genres : il ne lui appartient pas de décider à la place des élus ! En revanche, en défense des enseignants qui lui font confiance, il continuera à donner son avis et à porter les revendications des collègues.  
Le SNUDI-FO 53 défend et défendra toutes les écoles publiques !**

Laval, le 24 juin 2022

**SNUDI-FO 53** Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr) – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53